



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. ADAM ; Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. LEFRANCOIS ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR ; M. HEQUET donne pouvoir à Mme MARTIN.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Bénédicte GUICHART

2023.34 – Autorisation de signature - Convention entre la Commune de Bonsecours et la CAF – Dispositif AVE (Aide aux Vacances Enfants)

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion adressée par mail de la Caisse d'Allocations Familiales le 11 août 2023,

CONSIDÉRANT le projet de convention correspondant,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente ce dispositif pour les familles éligibles dont les enfants et adolescents fréquentent des centres avec hébergement,

Et après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE** l'adhésion de la ville au dispositif « AVE » (Aide aux Vacances Enfants) pour les centres avec hébergement à compter du 8 janvier 2023 au 7 janvier 2028.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Caisse d'Allocations Familiales ».

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 27 septembre 2023

Laurent GRELAUD
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230927-2023-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Affichage : 27/09/2023

Le Maire vous informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen ou via l'application Télérecours accessible au <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la publication (art R421-ICJA).